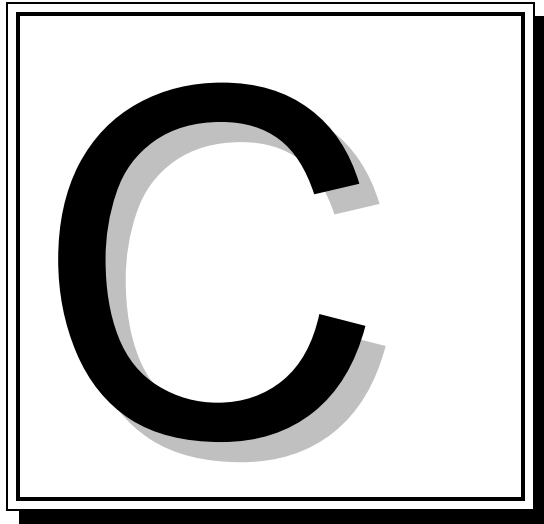




*Ville de Montereau-Fault-Yonne*

---



ahier du  
onseil  
Municipal

du 15 Février 2016



- VILLE de MONTEREAU-FAULT-YONNE -

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs :

- |                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| ✧ Yves JÉGO                  | ✧ Annie TIMBERT               |
| ✧ Jean-Marie ALBOUY          | ✧ Fatih KARAMAN               |
| ✧ Andrée ZAIDI               | ✧ Frédéric VATONNE            |
| ✧ Lionel VALLÉE              | ✧ Corinne LEROY               |
| ✧ Rosa DA FONSECA            | ✧ Murielle BIGAULT            |
| ✧ James CHÉRON               | ✧ Nathalie DENOUE             |
| ✧ Jocelyne CASTELLAIN        | ✧ Maria-Alzira ROQUE          |
| ✧ Manuel AFONSO              | ✧ Carole ETIENNE              |
| ✧ Marie-Claude CHAZOUILLERES | ✧ Ertan BELEK                 |
| ✧ Hermann BRUN               | ✧ Adil MOUEFFEK               |
| ✧ Alain GAULTIER             | ✧ Samia AMMARKHODJA           |
| ✧ Marie DREZE                | ✧ Delphine CHABAR             |
| ✧ Hélène LORILLON            | ✧ Margaux GOMES DE CASTRO     |
| ✧ Lahcen CHKIF               | ✧ Nadia BELAGHLEM-BOUKHEROUBA |
| ✧ Robert ONOFRIO             | ✧ Hanane ROUAY                |
| ✧ Henri BRUN                 | ✧ Sofiane REGUIG              |
| ✧ François MAILIER           |                               |



- VILLE de MONTEREAU-FAULT-YONNE -

**LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE**

**1<sup>ère</sup> COMMISSION**

**AMENAGEMENT – URBANISME – TRAVAUX - ENTRETIEN**

✚ M. Hermann BRUN  
✚ M. MOUEFFEK  
✚ M. Henri BRUN  
✚ Mme CASTELLAIN  
✚ Mme BALTA-LEROY  
✚ M. AFONSO  
✚ Mme ZAIDI

✚ M. GAULTIER  
✚ Mme DA FONSECA  
✚ M. KARAMAN  
✚ M. REGUIG  
✚ Mme ROUAY  
✚ Mme BELAGHLEM-BOUKHEROUBA

**2<sup>ème</sup> COMMISSION**

**FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE**

✚ Mme DENOUE  
✚ M. ALBOUY  
✚ Mme AMMARKHODJA  
✚ M. CHÉRON  
✚ Mme CHABAR  
✚ Mme ROQUE  
✚ M. VALLÉE

✚ M. CHKIF  
✚ M. MAILIER  
✚ M. ONOFRIO  
✚ M. REGUIG  
✚ Mme ROUAY  
✚ Mme BELAGHLEM-BOUKHEROUBA

**3<sup>ème</sup> COMMISSION**

**VIE LOCALE – ANIMATION- VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE**

✚ Mme DREZE  
✚ Mme TIMBERT  
✚ M. ALBOUY  
✚ Mme LORILLON  
✚ M. BELEK  
✚ M. VATONNE  
✚ Mme ETIENNE

✚ Mme GOMES DE CASTRO  
✚ Mme CHAZOUILLERES  
✚ Mme BIGAULT  
✚ M. REGUIG  
✚ Mme ROUAY  
Mme BELAGHLEM-BOUKHEROUBA



# ORDRE DU JOUR

▪ Nomination d'un Secrétaire de Séance.....	5
▪ Remerciements .....	6
▪ Délégation de Pouvoirs .....	7
▪ Adoption de Procès-Verbaux .....	9
▪ Débat d'orientations budgétaires .....	21
▪ Premiers Investissements 2016 – Annule et remplace la délibération D_213_2015 du 14/12/2015 .....	23
▪ Rapports annuels 2014 du SYTRADEM, du SYTRAVAL et de SOVALEM .....	27
▪ Prise en charge de cours de FLE pour les jeunes réfugiés accueillis sur la commune.....	29
▪ Création d'une commission d'indemnisation pour les commerçants et désignation de ses membres.....	31
▪ Convention concernant la Cartographie Interactive des Locaux d'Activité (CILA) .....	34
▪ Modification de la rémunération à la vacation du pédiatre.....	36
▪ Convention de partenariat entre la Ville de Montereau-Fault-Yonne et le Golf de Montereau la Forteresse.....	38
▪ Festival Montereau Confluences 2016 : Produits publicitaires et VIP Bar.....	40
▪ Festival Montereau Confluences 2016 : Tarifs des commerçants sur le Parc des Noues .....	42
▪ 1 Place de cinéma offerte pour la journée de la femme du mardi 8 mars 2016 .....	44
▪ Subvention exceptionnelle : Maison Familiale Rurale .....	46
▪ Subvention exceptionnelle : Les Amis du Conservatoire.....	48
▪ Subvention Exceptionnelle : Association Club Multi Boxe dans le cadre de la « 3 <sup>ème</sup> Nuit des Titans ».....	50
▪ Subvention Exceptionnelle : CAMPUS NUMERIQUE .....	52
▪ Projet FAMI (Fonds, Asile, Migration et Intégration) 2015-2017.....	54
▪ Adhésion CODES 91.....	56
▪ Fonds de Participation des Habitants (FPH).....	58
▪ Publication de la liste des marchés passés par la ville au titre de l'année 2015 .....	61
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la démolition de l'école élémentaire Curie .....	63
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'avenant n° 1 relatif à la procédure formalisée relative au Marché « Festival années 2014-2015-2016 » Lot n° 3- Scène 2 ».....	65
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la réhabilitation de la Maison des Parents .....	67
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la maîtrise d'œuvre pour la résidentialisation Camus.....	69
▪ Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la maîtrise d'œuvre pour la résidentialisation rue des Grès .....	71
▪ Enfouissement de réseaux rue Edmond Fortin – Programme article 8 du cahier des charges de concession (visé en Sous-préfecture le 26.10.1993) .....	73
▪ Reconduction de l'aide municipale aux ravalements de façades pour l'année 2016. ....	75
▪ Dénomination de voirie : Mail Yves DENOUE.....	77



N O M I N A T I O N   D ' U N   S E C R É T A I R E   D E  
S É A N C E

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un de ses membres à cette fonction.

**- M..... est nommé(e) secrétaire de séance**



## R E M E R C I E M E N T S

- De la part de Monsieur Daniel SIGONNEAU, Vice-président du Club Sportif section Athlétisme, organisateur des Foulées Monterelaises, pour l'aide apportée lors des 30èmes Foulées Monterelaises des 23 et 24 Octobre dernier.
- De la part de Mesdames Christelle MONCOURT, Catherine MACHADO et Valérie BRUHIN, assistantes maternelles de l'Association TIDOUDOU, pour la subvention qui leur a été attribuée.
- De la part de Monsieur Bernard SALÉ, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Montereau et Environs, pour la subvention qui leur a été attribuée.
- De la part de Madame ESQUERRÉ Djenane, administrée de la commune, pour l'ensemble des décorations de Noël ainsi que pour la journée du repas de Noël organisée par le service du Bel Age.
- De la part de Madame Sylvie RIBES, Principale du Collège André Malraux, pour la subvention qui leur a été attribuée.
- De la part de Madame Odile VITTE, Directrice d'APS Contact, pour la subvention qui leur a été attribuée.
- De la part de Monsieur Bernard SALÉ, Président Départemental de l'Union Fédérale Seine et Marnaise des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour l'aide apportée à l'organisation du congrès départemental de l'Association.



## D E L E G A T I O N S   D E   P O U V O I R S

Dans le cadre de ses délégations de pouvoirs, Monsieur le Maire a été amené à signer les documents suivants :

- Signature le 6 août 2015, d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la **Prestation de service concernant le Relais Assistant Maternels** pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 mai 2018.
- Signature le 15 octobre 2015, d'un **avenant à la convention de financement initiale du 8 septembre 2014** entre le Département de Seine et Marne et la Commune concernant la modification de l'article 3 « Dispositions financières » de la convention de financement.
- Signature le 15/11/2015 d'un devis pour la mise en conformité des fondations dans le cadre de l'opération reconstruction des vestiaires du stade Jean Bouin ainsi que du bon de commande s'y rapportant pour un montant de 2 937,00 € H.T. avec BATIGEOCONSEIL.
- Signature le 17/11/2015 d'une proposition de raccordement électrique dans le cadre des travaux de la salle de danse situés 10 bis rue Jules Ferry ainsi que du bon de commande s'y rapportant pour un montant de 270,60 € H.T. avec le concessionnaire ERDF.
- Signature le 19/11/2015 d'un devis pour la location de projecteurs pour l'éclairage de la façade de l'hôtel de ville ainsi que du bon de commande s'y rapportant pour un montant de 2 948,40 € H.T. avec FRANCK SONO.
- Signature le 4/12/2015 d'un contrat annuel pour la prévention et lutte contre les nuisibles et parasites dans les bâtiments communaux pour un montant de 13 437,75 € H.T avec la société AUROUZE.
- Signature le 8/12/2015 d'un contrat annuel pour l'entretien et la maintenance du mobilier de signalétique de la commune pour un montant de 3 898,44 H.T avec l'entreprise GIRODMEDIAS.
- Signature le 30/12/2015 d'un contrat pour la maintenance de la porte automatique « entrée accueil Mairie » pour un montant de 626,00 € H.T avec la société RECORD.
- Signature le 15 octobre 2015, entre la ville de Montereau-Fault-Yonne, la Préfecture de Seine-et-Marne, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la Caisse Primaire Assurance Maladie de Seine-et-Marne, du nouveau Contrat Local de Santé de la Ville de Montereau-Fault-Yonne.
- Signature le 14 décembre 2015 du marché « Travaux de rénovation de studios au foyer logements Belle Feuille » avec la société :
  - Lot 1 : plomberie : aucune offre
  - Lot 2 : peintures et sol : MILAN pour un montant de 12 400 € HT
  - Lot 3 : électricité : 1 offre inacceptable (au dessus du crédit alloué)



- Signature le 15 décembre 2015 du marché « Rénovation totale de la distribution eau froide & eau mitigée en vide sanitaire du centre omnisports Jean Allasseur » avec la société E2TH pour un montant de 18 539.27 € HT
  
- Signature le 04 janvier 2016 du marché « Mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre l'habitat indigne » avec la société URBANIS pour un montant de 55 025 € HT.
  
- Contrat en date du 20 octobre 2015 : acquisition d'une œuvre d'art (4 toiles) pour l'école élémentaire Curie
  
- Décision 2016.01.09 du 8 janvier 2016 : décision de création d'une régie de recettes pour l'encaissement des participations des agents retraités et des personnes accompagnants des agents, des retraités et des élus au repas des vœux du personnel communal
  
- Décision 2016.01.14 du 12 janvier 2016 : décision de modification de la régie de recettes pour l'encaissement des restaurants scolaires – du centre de loisirs – de l'APPS.





A D O P T I O N   D E   P R O C È S - V E R B A U X

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance suivante :

- 05 Octobre 2015

Le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal.



## NOTE DE SYNTHÈSE

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

## *NOTE DE SYNTHÈSE AUX ÉLUS*

### **I – Contexte national et orientations budgétaires locales**

Alors que les prélèvements pour le redressement des comptes publics ont déjà fortement impacté les budgets communaux en 2014 et 2015, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards d'euros sur la période de 2014 à 2017, avec une nouvelle baisse de ses concours financiers aux collectivités locales de 3,67 milliards d'euros en 2016.

Pour autant, malgré les baisses de dotations de l'Etat, le budget 2016 prévoira le maintien de l'ensemble des services publics, la poursuite du plan de rénovation urbaine et, après l'aménagement de la place du marché au blé en 2015, le lancement de chantiers structurants en ville basse, avec le démarrage de la construction d'un parking en silos.

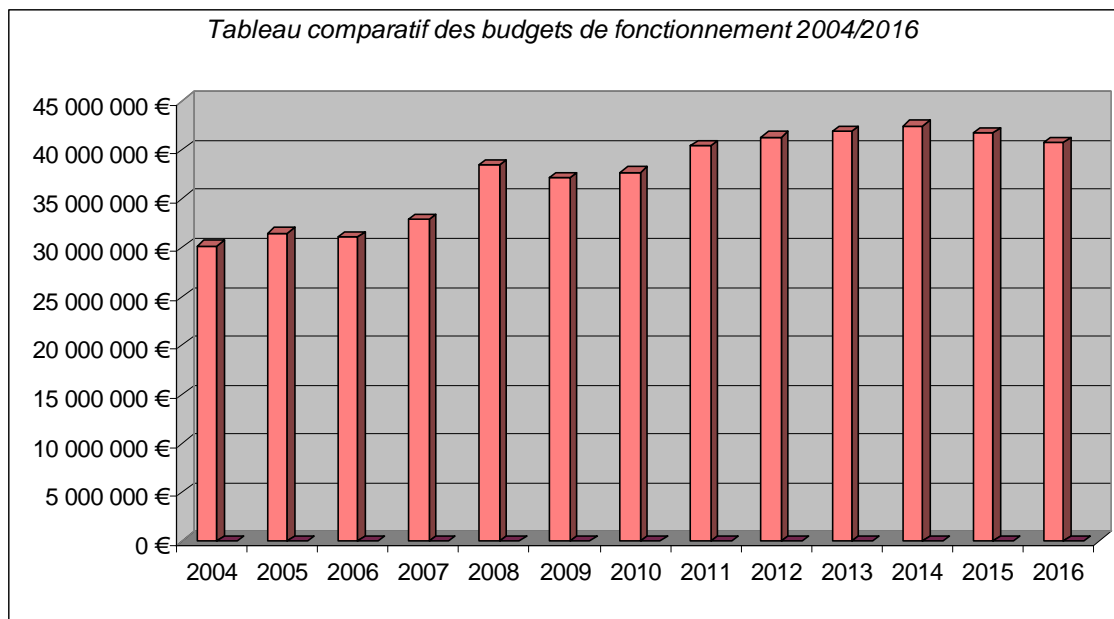
Le budget 2016 prévoira également qu'en matière de fiscalité, les taux d'imposition locale n'augmenteront pas et ce, pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, et que, si un recours à l'emprunt s'avère nécessaire, celui-ci sera très modéré et maintiendra un taux d'endettement exceptionnellement bas de la commune.

### **II – Budget de fonctionnement 2016**

Le budget de fonctionnement de la commune de Montereau devrait se situer aux alentours de 40,8 millions d'euros contre 41 703 608 euros en 2015, intégrant ainsi une baisse prévisionnelle des dotations de l'Etat de 800.000€.

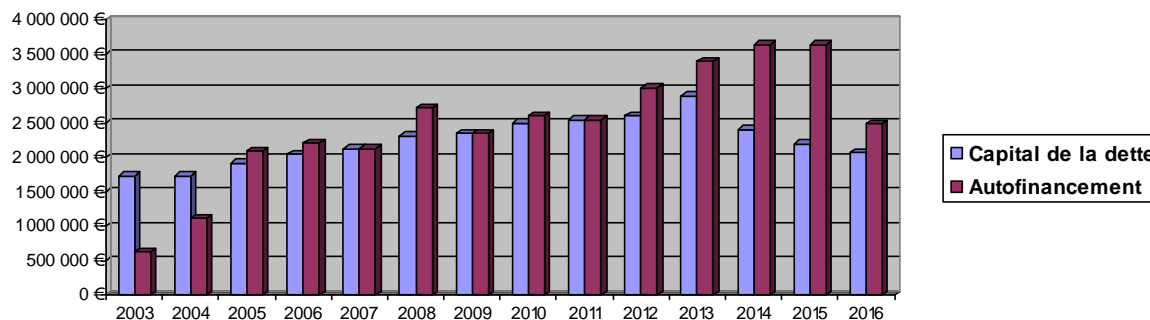
Il s'agit d'une diminution sensible des charges de fonctionnement, dans un contexte où la Commune doit faire face à la hausse mécanique des charges de personnel et de structure.

Ainsi, sont maintenus tous les services développés aux habitants y compris ceux particulièrement coûteux en matière de frais de personnel (aide aux devoirs, structures d'accueil de la petite enfance, conservatoire, intervenants dans les écoles, etc.). La ville entend poursuivre son action en faveur des Monterelais et jouer pleinement son rôle d'amortisseur social auprès des familles dans le contexte difficile actuel.



Parallèlement, la commune continuera de maintenir un niveau significatif d'excédent de fonctionnement transféré à la section investissement pour financer les travaux particulièrement importants qu'elle porte, ceci lui permettant de couvrir le niveau du remboursement en capital de l'emprunt et même au-delà, ce qui est un des principes fondamentaux d'un budget sain.

### **Rapport entre l'autofinancement dégagé et le capital de la dette remboursé depuis 2003**



La part de l'autofinancement est moins élevée en 2016 qu'en 2015 du fait de l'affectation directe du résultat au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

Le budget de fonctionnement de la commune prévoira ainsi, outre le maintien de l'ensemble des actions des services publics déjà entreprises au cours de ces dernières années (culture pour tous, vacances pour tous, vacances intelligentes, soutien aux associations, saison culturelle, festival, soutien à la réussite éducative, accueil développé de la petite enfance et des structures jeunesse, etc.), l'installation d'une patinoire en ville basse pour les fêtes de fin d'année et l'organisation de Montereau-plage durant quatre semaines au cours de l'été.

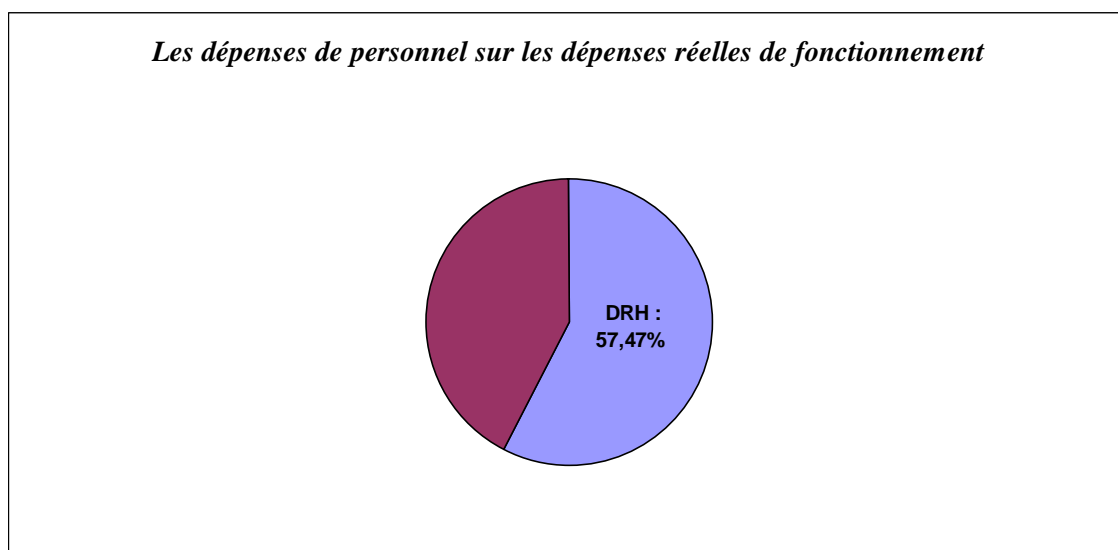


Les dépenses de personnel :

La ville de Montereau comptait 699 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (454 titulaires et 245 non titulaires), soit 587 agents en équivalent taux plein, parmi lesquels figuraient 28 emplois aidés (18 Emplois d'Avenir et 10 CAE) recrutés durant l'année 2015 et pour lesquels l'Etat verse à la ville une aide financière allant de 60 % à 75% du montant du SMIC brut.

L'effectif du personnel reste, d'une manière générale, stable bien que tous les départs à la retraite ne soient pas remplacés.

Le temps de travail des personnels municipaux est de 37 heures hebdomadaires, ce temps étant annualisé pour certains services (exemple les ATSEM), et de 35 heures par semaine pour les emplois aidés.



Le ratio moyen des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement des communes de même strate est de 56,40%. Montereau est donc dans la bonne moyenne des coûts de DRH, ce qui est d'autant plus remarquable que la commune déploie un nombre particulièrement important de services aux personnes.

### **III – Budget d'investissement 2016**

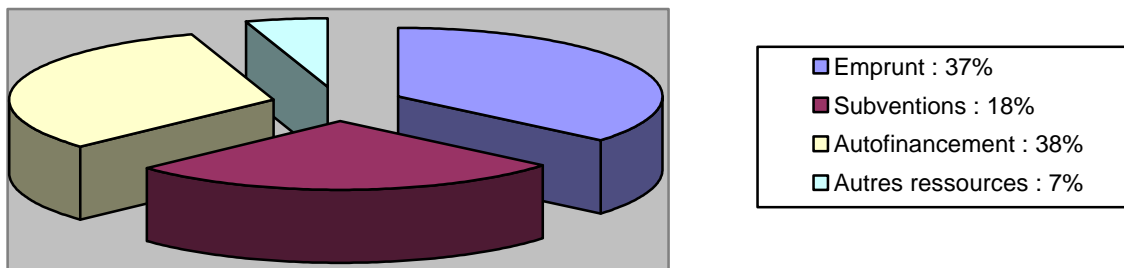
La commune de Montereau poursuivra l'effort qui a permis, depuis 2006, de se situer à une moyenne de 15 millions d'euros d'investissement annuel.

Ce faisant, elle réalisera un niveau d'investissement de 861 € par habitant contre 331 € par habitant pour les communes de strate comparable.

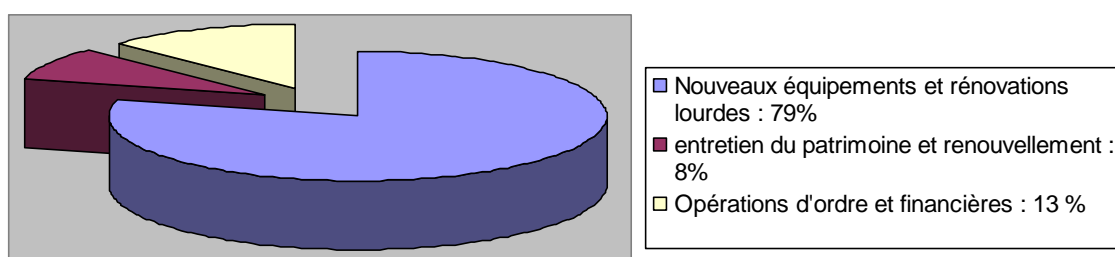
La commune de Montereau investira donc 2,5 fois plus que les communes de taille comparable.



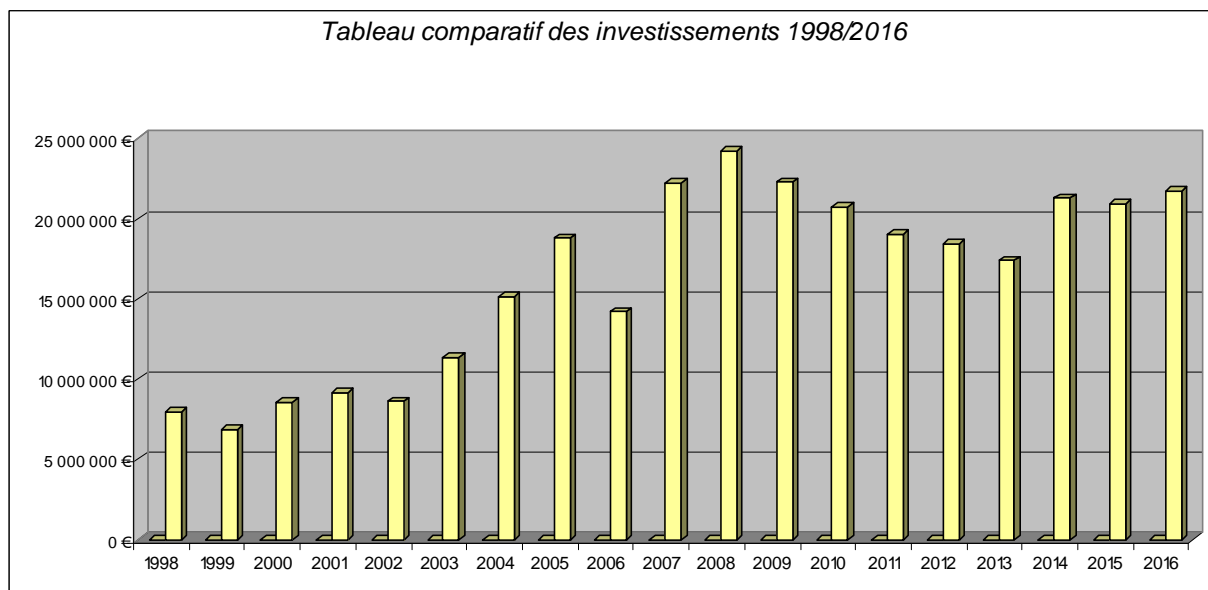
### Tableau des recettes d'investissement 2016



### Tableau des dépenses d'investissement 2016



### Tableau comparatif des investissements 1998/2016



Les principales opérations prévues dans ce budget d'investissement comprendront le solde des travaux des résidentialisations Braille/Descartes, la réhabilitation du Gymnase Chalmeau, le solde des travaux de reconstruction de l'école élémentaire Curie, la démolition de l'ancienne école élémentaire Curie, la réhabilitation du Château des Amendes, l'extension du parvis de l'esplanade François Mitterrand, la fermeture extérieure du Parc de la Gramine, la création d'un espace fitness au Parc de la Gramine, la démolition de l'ancien cinéma de la Faïencerie, les études et diagnostics pour la restauration future de la Collégiale etc ...



Ainsi qu'en matière d'engagements pluri annuels : la poursuite des travaux de construction des vestiaires du stade Jean Bouin et le démarrage des travaux de construction d'un parking en silos, les soldes de ces deux opérations étant prévus en 2017.

Le plan pluriannuel d'investissement prévisionnel pour les années 2017 à 2020 est annexé au présent rapport.

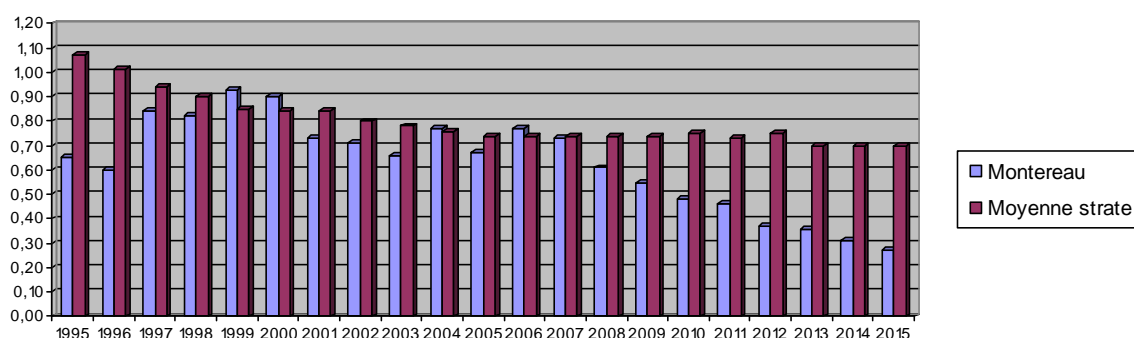
#### **IV – Un niveau d'endettement faible**

Après 4 années successives lors desquelles la Ville de Montereau n'a pas eu recours à l'emprunt et quatre années de très faible emprunt (2012 à 2015), ce qui constitue une situation inédite en Ile-de-France pour des communes de notre strate et qui a permis de désendetter la Ville de **14,4 millions d'euros**, 2016 connaîtra une très légère hausse de son endettement.

En effet, alors qu'elle rembourse 2,2 millions d'euros de capital d'emprunt, la commune devrait recréer, en fonction des diverses notifications de dotations de l'Etat, entre 3,5 et 4 millions d'euros d'emprunt nouveau.

Ce recours à l'emprunt maintient Montereau dans une situation de santé budgétaire remarquable puisqu'elle bénéficie au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'un ratio d'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement de 0,27, les communes de strate comparable se situant à 0,70.

***Ratio de l'encours de dette sur les recettes réelles de fonctionnement  
De 1995 à 2015***



De même, grâce à cette situation d'emprunt l'encours de la dette par habitant est redescendu à 689 euros fin 2015, ce qui permet en 2016 de recourir à l'emprunt pour financer les investissements.

Il faut souligner que les emprunts contractés actuellement profitent de taux extrêmement favorables. A l'inverse, certains prêts dont l'amortissement se termine ont été signés il y a quelques années et sont assortis de taux élevés.

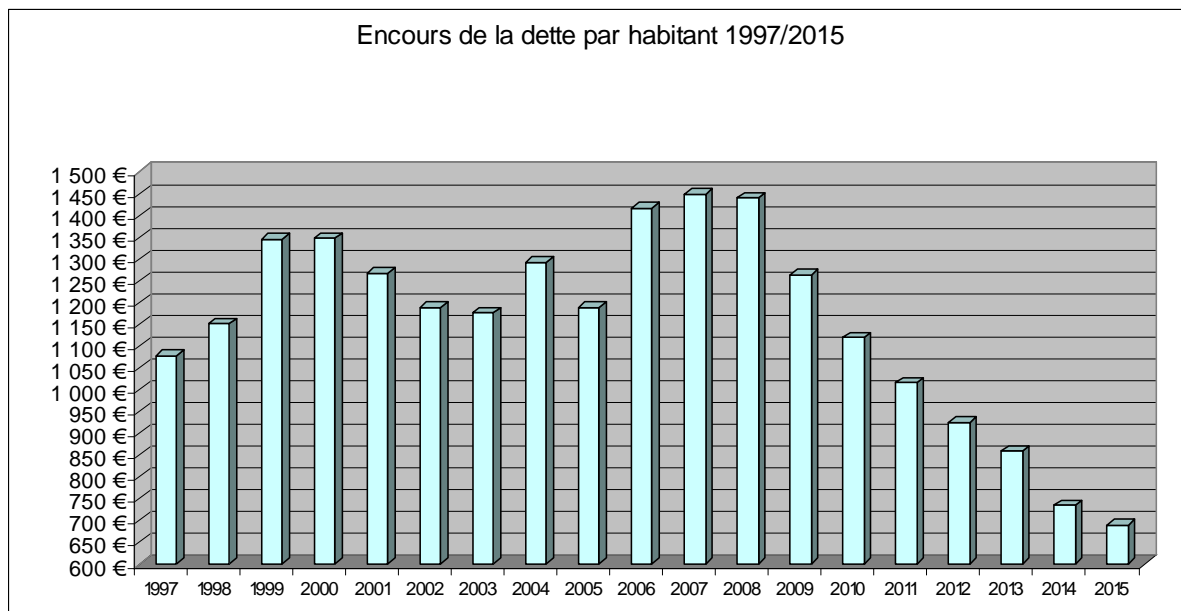
Les taux d'intérêts particulièrement bas et les marges bancaires en baisse permettront de ne pas alourdir la charge de la dette sur la section de fonctionnement.



La structure de la dette :

Au regard de la charte de bonne conduite, dite Charge « Gissler », la dette de Montereau est constituée de 22 emprunts tous classifiés en catégorie 1A, catégorie la plus sécurisée regroupant notamment les prêts à taux fixe simple et à taux variable simple.

Le taux moyen de la dette est de 2,64% ; elle est répartie à 52% en prêts à taux fixe et à 48% en prêts à taux variable (pas d'emprunt toxique, pas de franc suisse).



Ceci étant, l'examen du ratio de la dette par habitant est relativement peu pertinent comparé à celui, précédemment évoqué, de son examen par rapport au budget de fonctionnement, c'est-à-dire aux capacités financières réelles de la commune.

### **V – Conclusion : un budget qui permet de poursuivre la mise en œuvre du projet approuvé par 77% des Monterelais et préserve l'avenir**

Dans le cadre des points précédemment exposés, le budget 2016 de la commune de Montereau se situera dans la continuité des budgets précédents, ce qui impliquera également, chose particulièrement importante lorsque de nombreux ménages connaissent des situations financières difficiles, un maintien de la fiscalité qui, cette année encore, ne sera pas augmentée.

Au travers de ce budget, non seulement la commune de Montereau maintiendra ses efforts de fonctionnement afin d'offrir aux Monterelaises et aux Monterelais des services publics de proximité exemplaires, tout en maîtrisant l'évolution de ses charges de fonctionnement, mais elle poursuivra également, au travers d'investissements lourds, la restructuration de l'espace urbain et des équipements publics qui permettent à la Ville de se projeter sereinement dans l'avenir.



D'un point de vue purement budgétaire, ceci se caractérisera au travers de 4 éléments essentiels :

- Non augmentation des impôts ;
- Recours raisonnable à l'emprunt, Montereau étant 2 fois moins endetté que les villes de même taille ;
- Des investissements structurants très importants, Montereau investissant 2,5 fois plus que les communes de même taille ;
- Une baisse sensible des charges de fonctionnement en raison de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement reporté et des économies auxquelles obligent les baisses de dotations de l'Etat.





PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL - ANNEE 2017		
DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
Solde construction vestiaire Jean Bouin	382 503	181 250
Reprise des voiries et parking	288 000	0
Solde résidentialisation rue des Grès	550 800	216 750
Solde résidentialisation rue Albert Camus	572 400	225 250
Solde construction parking en silos	2 734 200	274 000
Réhabilitation gymnase Clos Dion	426 720	355 600
Confluence habitat CGLLS	404 974	0
Extension cimetière	70 000	0
Création salle de boxe/arts martiaux Richelieu	160 000	0
Maîtrise d'œuvre reconstruction restaurant scolaire Victor Hugo	80 000	0
Maîtrise d'œuvre rénovation complète du centre de loisirs	120 000	0
Construction salle de spectacles (1ère phase 20%)	2 238 000	0
Travaux d'entretien des bâtiments publics et des écoles	100 000	0
Entretien et rénovation d'éclairage public	70 000	0
Travaux de voirie lourds	400 000	0
Activité des services municipaux :		
Administration Générale	25 000	0
Cabinet du Maire	15 000	0
Centre Technique Municipal	150 000	0
Urbanisme	350 000	0
Informatique	200 000	0
Commerce	35 000	0
Communication	25 000	0
Culture	12 000	0
Direction Générale Adjointe	90 000	0
Affaires générales	5 000	0
Centre Superviseur Urbain et Police Municipale	130 000	40 000
Solidarité	50 000	0
Service DEFI	4 000	0
Échéances capital d'emprunt	1 896 541	0
<b>TOTAUX</b>	<b>11 585 138</b>	<b>1 292 850</b>



<b>PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL - ANNEE 2018</b>		
<b>DESIGNATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Solde fonds de concours CC2F construction parking en silos	0	274 000
Travaux reconstruction restaurant scolaire Victor Hugo	800 000	0
Travaux de rénovation complète du centre de loisirs (1ère phase 50%)	600 000	0
Construction salle de spectacles (2ème phase 50%)	5 595 000	0
Travaux d'entretien des bâtiments publics et des écoles	100 000	0
Entretien et rénovation d'éclairage public	70 000	0
Travaux de voirie lourds	400 000	0
Activité des services municipaux :		
Administration Générale	25 000	0
Cabinet du Maire	15 000	0
Centre Technique Municipal	150 000	0
Urbanisme	350 000	0
Informatique	200 000	0
Commerce	35 000	0
Communication	25 000	0
Culture	12 000	0
Direction Générale Adjointe	90 000	0
Affaires générales	5 000	0
Centre Superviseur Urbain et Police Municipale	130 000	40 000
Solidarité	50 000	0
Service DEFI	4 000	0
Travaux d'aménagement du 2ème étage Halle Nodet	90 000	0
Sécurisation et rénovation parvis Jean Paul II	674 777	0
Construction de courts de tennis (1ère phase 50%)	1 257 500	0
Échéances capital d'emprunt	1 847 025	0
<b>TOTAUX</b>	<b>12 525 302</b>	<b>314 000</b>



<b>PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL - ANNEE 2019</b>		
<b>DESIGNATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux de rénovation complète du centre de loisirs (solde)	600 000	0
Construction salle de spectacles (solde)	3 357 000	0
Travaux d'entretien des bâtiments publics et des écoles	100 000	0
Entretien et rénovation d'éclairage public	70 000	0
Travaux de voirie lourds	400 000	0
Activité des services municipaux :		
Administration Générale	25 000	0
Cabinet du Maire	15 000	0
Centre Technique Municipal	150 000	0
Urbanisme	350 000	0
Informatique	200 000	0
Commerce	35 000	0
Communication	25 000	0
Culture	162 000	0
Direction Générale Adjointe	90 000	0
Affaires générales	5 000	0
Centre Superviseur Urbain et Police Municipale	130 000	40 000
Solidarité	50 000	0
Service DEFI	4 000	0
Construction de courts de tennis (Solde)	1 257 500	0
Installation ascenseur extérieur Mairie	100 000	
Installation parc "Street workout" au Parc des Noues	69 000	
Échéances capital d'emprunt	1 544 021	0
<b>TOTAUX</b>	<b>8 738 521</b>	<b>40 000</b>



<b>PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL - ANNEE 2020</b>		
<b>DESIGNATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux d'entretien des bâtiments publics et des écoles	100 000	0
Entretien et rénovation d'éclairage public	70 000	0
Travaux de voirie lourds	400 000	0
Activité des services municipaux :		
Administration Générale	25 000	0
Cabinet du Maire	15 000	0
Centre Technique Municipal	150 000	0
Urbanisme	350 000	0
Informatique	200 000	0
Commerce	35 000	0
Communication	25 000	0
Culture	162 000	0
Direction Générale Adjointe	90 000	0
Affaires générales	5 000	0
Centre Superviseur Urbain et Police Municipale	130 000	40 000
Solidarité	50 000	0
Service DEFI	4 000	0
Création d'une ferme pédagogique au CTM	598 000	0
Démolition des anciennes serres au CTM	49 790	0
Échéances capital d'emprunt	1 185 080	0
<b>TOTAUX</b>	<b>3 643 870</b>	<b>40 000</b>



Commissions : 2 <sup>ème</sup>	Rapporteur : M. Yves JEGO	Délibération n° 1/2016
--------------------------------	------------------------------	------------------------

OBJET :

**SERVICE DES FINANCES**

**Débat d'orientations  
budgétaires**

En application des articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des collectivités Territoriales, nous sommes amenés à débattre des principales orientations budgétaires qui ont été retenues pour l'élaboration du Budget Primitif 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, PREND ACTE :**

- Du débat d'orientations budgétaires (note de synthèse annexée à la présente).

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### **Premiers investissements 2016- Annule et remplace la délibération D 213 2015 du 14/12/2015**

**Rapporteur : M. Jean-Marie ALBOUY**

Comme chaque année, le Conseil Municipal a délibéré le 14 décembre 2015 pour autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016, ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

Par note diffusée le 15 décembre 2015, la Préfecture précisait le nouveau formalisme qu'elle souhaitait pour la présentation des avances sur investissements, soit une affectation des crédits et leur ventilation par chapitre et par article.

Il vous est donc proposé de délibérer à nouveau sur les avances sur investissements en conformité avec cette note, cette liste d'opérations étant mise à jour selon les orientations budgétaires dont le débat est prévu à la présente séance.



Commission : 2 <sup>ème</sup>	Rapporteur : M. Jean-Marie ALBOUY	Délibération n° 2/2016
-------------------------------	--------------------------------------	------------------------

**DIRECTION DES FINANCES**

OBJET :

**Premiers Investissements 2016 – Annule et remplace la délibération D\_213\_2015 du 14/12/2015**

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre de certains chantiers importants qui ne peuvent pas souffrir de retard, il est proposé comme chaque année de voter, dès à présent, des crédits d'investissement qui seront repris au Budget Primitif 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est précisé ci-après les seuils maximum autorisés :

Chapitre 20 : crédits votés en 2015 : 351.870€ – Seuil autorisé pour 2016 soit 25% = 87.967€

Chapitre 21 : crédits votés en 2015 : 1.518.512€ - Seuil autorisé pour 2016 soit 25% = 379.628€

Chapitre 23 : crédits votés en 2015 : 6.084.327€ - Seuil autorisé pour 2016 soit 25% = 1.521.081€.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

Il est proposé d'adopter les investissements suivants :

**Au chapitre 20 :**

**Article 2031**

- Etude diagnostic restauration générale Collégiale : 70.800€  
**Total : 70.800€**

**Au chapitre 21 :**

**Article 2128**

- Travaux divers aménagements de terrains, voirie : 50.000€

**Article 2135**

- Travaux dans les bâtiments publics : 50.000€  
- Câblage sonorisation Salle de Danse ville haute : 3.436€

**Article 21534**

- Réseau d'électrification : 50.000€

**Article 2183**

- Matériel de bureau et matériel informatique : 20.000€  
**Total : 173.436€**

**Au chapitre 23 :**

**Article 2312**

- Fermeture du Parc de la Gramine : 60.000€  
- Résidentialisation Braille Descartes : 230.000€

**Article 2313**

- Réhabilitation du Gymnase Chalmeau : 250.000€  
- Réhabilitation du Château des Amendes : 450.000€

en exercice 33

présents

votants



- Reconstruction école élémentaire Pierre et Marie Curie :	100.000€
- Création accès Internet dans cinq écoles :	35.000€
- Ecole Saint-Exupéry réfection couverture métallique :	47.800€
- Vestiaires stade Jean Bouin :	150.000€
- Démolition de l'ancien cinéma :	30.000€
- Jury de concours construction Parking en Silos :	30.000€

**Article 2315**

- Tarif vert Parc des Noues :	70.000€
-------------------------------	---------

**Article 2318**

- Vidéo surveillance 3 caméras :	60.000€
<b>Total :</b>	<b>1.512.800€</b>

**Soit un montant total de 1.757.036€.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à engager des dépenses en investissement dans la limite des enveloppes ci-dessous définies qui seront intégralement reprises au Budget Primitif 2016.

**Au chapitre 20 :**

**Article 2031**

- Etude diagnostic restauration générale Collégiale :	70.800€
<b>Total :</b>	<b>70.800€</b>

**Au chapitre 21 :**

**Article 2128**

- Travaux divers aménagements de terrains, voirie :	50.000€
---	---------

**Article 2135**

- Travaux dans les bâtiments publics :	50.000€
- Câblage sonorisation Salle de Danse ville haute :	3.436€

**Article 21534**

- Réseau d'électrification :	50.000€
------------------------------	---------

**Article 2183**

- Matériel de bureau et matériel informatique :	20.000€
<b>Total :</b>	<b>173.436€</b>

**Au chapitre 23 :**

**Article 2312**

- Fermeture du Parc de la Gramme :	60.000€
- Résidentialisation Braille Descartes:	230.000€

**Article 2313**

- Réhabilitation du Gymnase Chalmeau :	250.000€
- Réhabilitation du Château des Amendes :	450.000€
- Reconstruction école élémentaire Pierre et Marie Curie :	100.000€
- Création accès Internet dans cinq écoles :	35.000€
- Ecole Saint-Exupéry réfection couverture métallique :	47.800€
- Vestiaires stade Jean Bouin :	150.000€





- |  |         |
|--|---------|
| - Démolition de l'ancien cinéma :                  | 30.000€ |
| - Jury de concours construction Parking en Silos : | 30.000€ |

**Article 2315**

- |                               |         |
|-------------------------------|---------|
| - Tarif vert Parc des Noues : | 70.000€ |
|-------------------------------|---------|

**Article 2318**

- |                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| - Vidéo surveillance 3 caméras : | 60.000€ |
|----------------------------------|---------|

<b>Total :</b>	<b>1.512.800€</b>
----------------	-------------------

**Soit un montant total de 1.757.036€.**



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Rapports annuels 2014 du SYTRADEM, du SYTRAVAL et de SOVALEM

**Rapporteur : M. Jean-Marie ALBOUY**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L.5211-39 que le Conseil Municipal ait communication d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Il est donc communiqué au Conseil Municipal les rapports annuels 2014 concernant :

- le Centre de Valorisation Energétique de Montereau-fault-Yonne (SOVALEM)
- le Centre de Tri et recyclage des emballages ménagers de Nangis (SYTRAVAL)
- la collecte des déchets, le traitement des déchets autres que les ordures ménagères et la collecte sélective (SYTRADEM)



Commission : 2 <sup>ème</sup>	Rapporteur : M. Jean-Marie ALBOUY	Délibération n° 3/2016
-------------------------------	--------------------------------------	------------------------

**DIRECTION DES FINANCES**

OBJET :

**Rapports annuels 2014  
du SYTRADEM, du  
SYTRAVAL et de  
SOVALEM**

Conformément à la législation en vigueur, il est communiqué au Conseil Municipal les rapports d'activités 2014 des établissements publics de coopération Intercommunale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, PREND ACTE :**

- Du rapport annuel 2014 du Centre de Valorisation Energétique de Montereau-fault-Yonne (SOVALEM)
- Du rapport annuel 2014 du Centre de Tri et de recyclage des emballages ménagers de Nangis (SYTRAVAL)
- Du rapport annuel 2014 de la collecte des déchets, la collecte sélective et le traitement des déchets autres que les ordures ménagères (SYTRADEM)

DATE DE LA SÉANCE

**15 FEVRIER 2016**

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Prise en charge de cours de FLE pour les jeunes réfugiés accueillis sur la commune

**Rapporteur : M. Yves JEGO**

La Ville a souhaité accueillir des familles arrivant sur notre territoire avec le statut de réfugiés.

Parmi celles-ci, 5 jeunes gens ont un besoin urgent d'une mise à niveau linguistique via des cours de français langue étrangère (FLE) qui leur permettront ensuite d'intégrer la formation de leur choix ou de mener à bien leur projet professionnel.

La commune entend donc soutenir à hauteur de 9 000 € la mise en place par l' E2C77 de cours intensifs de FLE pour une période de 6 mois, de février à juillet 2016.

La commune bénéficie à ce titre d'une aide financière de la part de la Région IDF qui couvre les frais inhérents à cet engagement financier.

**Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter :**

- la mise en place de cours de FLE par l'E2C77 ;
- la prise en charge de dépenses liées à l'apprentissage du français à hauteur de 9 000 € pour 6 mois (de février à juillet 2016).



Commission : 2 <sup>ème</sup>	Rapporteur : M. Yves JEGO	Délibération n° 4/2016
-------------------------------	------------------------------	------------------------

OBJET :

CABINET DU MAIRE

**Prise en charge de cours de FLE pour les jeunes réfugiés accueillis sur la commune**

La Ville a souhaité accueillir des familles arrivant sur notre territoire avec le statut de réfugiés.

Parmi celles-ci, 5 jeunes gens ont un besoin urgent d'une mise à niveau linguistique via des cours de français langue étrangère (FLE).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir financièrement la mise en place de ces cours par l'E2C77 pour une période de 6 mois.

Le montant de ce soutien s'élève à **9 000 €** pour lesquels la ville a déjà reçu une subvention de la région au titre de la compensation des frais de fonctionnement engagés en conséquence de l'accueil de réfugiés sur son territoire.

L'E2C77 s'engage à **mettre en place un parcours individualisé intégrant des ateliers FLE** pour les jeunes primo arrivants habitant la commune pour lever l'obstacle de la langue et leur permettre d'intégrer le parcours classique d'insertion proposé par l'E2C77 et/ou une formation qualifiante correspondant à leur projet professionnel. L'E2C77 devra, en outre :

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

- Assurer les cours de français langue étrangère (FLE) intensifs de février à juillet 2016 pour les jeunes adultes devant s'insérer dans la vie professionnelle et/ou rejoindre en septembre prochain un cursus de formation diplômant.
- proposer des ateliers FLE personnalisés et progressifs, selon les niveaux, de 1h à 1h30 par jour, 5 jours par semaine sur la période définie.
- fournir les outils pédagogiques (manuels, outils numériques, documents, ...) individuels appropriés au fil du parcours et le matériel nécessaire au bon déroulement de ce module pédagogique.

en exercice 33

Compte tenu de l'intérêt que revêt cette action pour la Ville de Montereau, cette dernière décide d'en faciliter la réalisation en allouant à l'E2C77 les moyens financiers nécessaires.

présents

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

votants

➤ D'accepter la prise en charge de dépenses liées à l'apprentissage du français à hauteur de 9 000 € pour 6 mois (de février à juillet 2016).

➤ D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document lié à cette affaire dont les conventions.



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Création d'une commission d'indemnisation pour les commerçants et désignation de ses membres

**Rapporteur : M. Ertan BELEK**

La commune s'est engagée dans un programme d'embellissement du centre-ville et de redynamisation du commerce.

Dans cet objectif, il a été élaboré une planification de travaux comportant notamment la requalification de la Place du Marché au Blé qui l'a rendue totalement piétonne.

Ces travaux d'aménagement, qui ont débuté fin juillet 2015 pour une durée de 4 mois ½ soit jusqu'à début décembre 2015 pour leur première tranche, puis les deux dernières semaines du mois de janvier 2016 pour la seconde phase, ont perturbé l'activité de certains commerçants implantés sur le secteur de la Place du Marché au Blé, malgré les moyens mis en œuvre par la commune pour en limiter les nuisances.

Au vu de ce constat, il est envisagé de créer une commission d'indemnisation des commerçants dont le rôle sera :

- de définir :
  - le périmètre des commerçants concernés ;
  - les aides qui pourraient être octroyées aux commerçants ayant subi une perte de chiffre d'affaire consécutivement aux travaux d'aménagement de la Place du Marché au Blé ;
- de proposer des critères d'attribution (sur présentation d'une expertise et d'un bilan comptables notamment) ;
- d'étudier les dossiers présentés par les commerçants.

Cette commission, qui devra lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion, formaliser son règlement intérieur et le soumettre à l'approbation du conseil municipal lors de sa prochaine séance, sera composée des divers acteurs suivants ayant voix délibérative :

- Monsieur le Maire (Président de droit) ;
- cinq élus municipaux ;
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne ;
- un représentant de la Chambre des Métiers de MONTEREAU ;
- un représentant du Centre des Finances Publiques de MONTEREAU ;
- un représentant de la Communauté de Communes des Deux Fleuves ;
- un représentant de l'association des commerçants « Groupement Commercial du Confluent », situé hors du périmètre concerné par les travaux ;
- un représentant de l'association des commerçants « Montereau debout », situé hors du périmètre concerné par les travaux.

Elle sera en outre tenue de soumettre à l'assemblée délibérante les propositions d'indemnisation des commerçants.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur :

- la création de la commission d'indemnisation des commerçants ;
- la désignation des cinq membres du conseil municipal appelés à y siéger pour représenter la commune en supplément de Monsieur le Maire (Président de droit).



Commissions : 2 <sup>ème</sup>	Rapporteur : M. Ertan BELEK	Délibération n° 5/2016
--------------------------------	--------------------------------	------------------------

OBJET :

**Création d'une commission d'indemnisation pour les commerçants et désignation de ses membres**

**COMMERCE**

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

en exercice 33

présents

votants

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-29,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 3-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

**VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de requalification de la Place du Marché au Blé en récemment achevés ont impacté l'activité économique de certains commerces implantés sur et autour de cette place,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'accompagner le commerce de proximité de MONTEREAU,

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet il est proposé de créer une commission d'indemnisation des commerçants pour définir, le cas échéant, les aides à apporter, en fonction des critères établis par ladite commission, et d'en fixer la composition ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de nommer les élus appelés à siéger au sein de la commission d'indemnisation des commerçants ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

➤ De créer une commission d'indemnisation des commerçants, dont les compétences porteront sur :

• la définition :

- du périmètre des commerçants concernés ;
- des aides qui pourraient être octroyées aux commerçants ayant subi une perte de chiffre d'affaire consécutivement aux travaux d'aménagement de la Place du Marché au Blé ;
- des critères d'attribution ;



- l'étude des dossiers présentés par les commerçants.
- De fixer la composition de la commission d'indemnisation des commerçants, qui sera présidée par Monsieur le Maire, comme il suit :
  - cinq conseillers municipaux (indépendamment du Maire, Président de droit) ;
  - un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne ;
  - un représentant de la Chambre des Métiers de MONTEREAU ;
  - un représentant du Centre des Finances Publiques de MONTEREAU ;
  - un représentant de la Communauté de Communes des Deux Fleuves ;
  - un représentant de l'association des commerçants « Groupement Commercial du Confluent », situé hors du périmètre concerné par les travaux ;
  - un représentant de l'association des commerçants « Montereau debout », situé hors du périmètre concerné par les travaux.
- De désigner en qualité de représentants du Conseil Municipal pour participer à la commission d'indemnisation des commerçants, après avoir précisé qu'il optait pour un scrutin à main levée :

1 - \_\_\_\_\_ 2 - \_\_\_\_\_  
3 - \_\_\_\_\_ 4 - \_\_\_\_\_  
5 - \_\_\_\_\_

**AUTORISE :**

- Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents connexes à l'objet de cette délibération.





## NOTE DE SYNTHÈSE

### Convention concernant la Cartographie Interactive des Locaux Commerciaux

Rapporteur : M. Ertan BELEK

La commune de Montereau a souhaité disposer d'un observatoire du commerce de son centre ville.

A cet effet, elle a signé une convention, en novembre 2009, avec la CCI 77 pour l'assister dans la mise en place de sa base de données et pour lui donner une application informatique, dénommée Web Mapping, lui permettant d'utiliser ses données.

Cette convention prévoit que la CCI mette à disposition de la commune cette application, qu'elle en assure l'hébergement et la maintenance de ce dispositif. Cette application change de dénomination au 1<sup>er</sup> janvier et s'appellera désormais CILA (anciennement CIDO).

Cet outil permet à la commune de gérer l'appareil commercial du centre ville avec une application cartographique. Il offre une photographie de l'évolution du tissu commercial entre deux périodes et sert à la transmission d'informations économiques aux créateurs, repreneurs et investisseurs.

Le coût de l'ensemble des prestations réalisées par la CCI 77 sera de 1.100,00€ HT.

La commune souhaite la pérennité de ce dispositif et désire le prolonger jusqu'au 31 décembre 2016.



Commissions : 2<sup>ème</sup>

Rapporteur :

M. Ertan BELEK

Délibération n° 6/2016

OBJET :

**COMMERCE**

**Convention concernant  
la Cartographie  
Interactive des Locaux  
d'Activité (CILA)**

La convention bipartite, liant la commune et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne, sur la Cartographie Interactive et Dynamique des Commerces (CIDO), arrive à son terme au 31 décembre 2015.

Ce dispositif est pérennisé mais change de nom et devient Cartographie Interactive des Locaux d'Activité.

La commune souhaite la poursuite de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

➤ D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la Convention concernant la Cartographie Interactive des Locaux Commerciaux (CILA)

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Modification de la rémunération à la vacation du pédiatre

Rapporteur : M. James CHERON

Le pédiatre intervient auprès d'enfants accueillis en crèche depuis 2008. Ce médecin est rémunéré par vacation de 2 heures avec un maximum de 8 vacations par mois.

Il est proposé de revaloriser le montant de la vacation comme suit :

- 158 euros brut par vacation de 2 heures.

Les crédits nécessaires à sa rémunération sont inscrits au budget de la Commune.

Il appartient aux membres du Conseil Municipal, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 :

- De fixer le montant brut par vacation de 2 heures à 158 euros pour le pédiatre



Commissions : 2 <sup>ème</sup>	Rapporteur : M. James CHERON	Délibération n° 7/2016
--------------------------------	---------------------------------	------------------------

OBJET :

*DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES*

**Modification de la  
rémunération à la  
vacation du pédiatre**

Par délibération du conseil municipal du 30 janvier 1952 modifiée par délibération le 12 juillet 1962, un poste de médecin à la crèche, rémunéré à la vacation, a été créé.

Depuis 2008, ce poste est pourvu par un pédiatre et il est proposé, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, de revaloriser le montant de la vacation comme suit :

- Le montant brut par vacation de 2 heures est de 158 euros.
- Le nombre de vacation de 2 heures est fixé au maximum à 8 par mois.

Les crédits nécessaires à sa rémunération sont inscrits au budget de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

DATE DE LA SÉANCE

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 :

15 FEVRIER 2016

- De fixer le montant brut par vacation de 2 heures à 158 euros pour le pédiatre

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Convention de partenariat entre la Ville de Montereau-Fault-Yonne et le Golf de Montereau la Forteresse

Rapporteur : M. Lionel VALLEE

La Ville de Montereau-Fault-Yonne souhaite poursuivre les séances d'initiation Golf avec les jeunes monterelais inscrits dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs et du dispositif Vacances Intelligentes.

Ce sport est en effet porteur de valeurs éducatives (respect des règles, du matériel, de l'environnement...) qui pourraient être transmises aux jeunes dans le cadre de sa pratique.

Ce partenariat avec le golf avait fait l'objet d'une convention jusqu'au 31 décembre 2015, la commune souhaite le prolonger pour l'année 2016.



Commissions : 3<sup>ème</sup>

Rapporteur :

M. Lionel VALLEE

Délibération n° 8/2016

**SERVICE JEUNESSE**

OBJET :

**Convention de partenariat entre la Ville de Montereau-Fault-Yonne et le Golf de Montereau la Forteresse**

La convention liant la commune et le Golf de Montereau la Forteresse est arrivée à son terme à la fin de l'année 2015.

La commune souhaite poursuivre ce dispositif pour l'année 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

➤ D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la Convention annexée à la présente délibération.

DATE DE LA SÉANCE

**15 FEVRIER 2016**

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Festival Montereau Confluences 2016 Produits publicitaires et VIP Bar

**Rapporteur : Mme Marie-Claude CHAZOILLERES**

A l'occasion de la 20<sup>ème</sup> édition du Festival Montereau Confluences les vendredi 3 et samedi 4 juin 2016, la Ville de Montereau-Fault-Yonne mettra en vente divers produits publicitaires et mettra à disposition des VIP un bar dans le carré VIP du festival.

La vente de merchandising, produits dérivés du festival est un élément de communication supplémentaire à disposition des festivaliers qui sont très friands de ce type d'achat.

Il convient d'établir des tarifs tant pour les produits vendus que pour les boissons.



Commissions : 3 <sup>ème</sup>	Rapporteur :  M. Marie-Claude CHAZOUILLÈRES	Délibération n° 9/2016
--------------------------------	--	------------------------

OBJET :

*SERVICE CULTUREL*

**Festival Montereau  
Confluences 2016 :  
Produits publicitaires et  
VIP Bar**

A l'occasion de la 20<sup>ème</sup> édition du Festival Montereau Confluences les vendredi 3 et samedi 4 juin 2016, la Ville de Montereau-Fault-Yonne mettra en vente divers produits publicitaires et mettra à disposition des VIP un bar dans le carré VIP du festival.

Produits publicitaires : (ponchos, boîtes de bouchons d'oreilles, boîtes de crayons de couleur, briquets, zippos et clés USB.

- ✚ 2€ le poncho,
- ✚ 1€ la boîte de 2 bouchons d'oreilles,
- ✚ 1€ la boîte de 6 crayons de couleur,
- ✚ 1€ le briquet,
- ✚ 1€ la clé USB 1€ le briquet,
- ✚ 5€ le zippo
- ✚ 1€ la clé USB

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

VIP Bar :

Café, Soda, bouteille d'eau, bière.

- ✚ 0,50 € le café,
- ✚ 1€ soda, eau,
- ✚ 2€ bière.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

en exercice **33**

- D'appliquer les tarifs ci-dessus mentionnés.

présents

votants





## NOTE DE SYNTHÈSE

### Festival Montereau Confluences 2016 Tarifs des commerçants sur le Parc des Noues

**Rapporteur : Mme Marie-Claude CHAZOILLERES**

La prochaine édition du Festival Montereau Confluences aura lieu les vendredi 3 et samedi 4 juin 2016.

La Ville de Montereau-fault-Yonne accueillera sur le site du Parc des Noues divers commerçants non alimentaire (*ventes de bijoux, vinyles, cd, dvd, badges, magazines, objets divers indiens et tibétains, vêtements gothiques...*), à cet effet des tentes seront louées aux commerçants qui en feront la demande.

Les tarifs de ces tentes sont les suivants :

- 166,67 € HT soit 200 € TTC pour une tente 3x3 de 9m<sup>2</sup>,
- 333,33 € HT soit 400 € TTC pour une tente 6x3 de 18 m<sup>2</sup>,
- 500,00 € HT soit 600 € TTC pour une tente 9x3 de 27 m<sup>2</sup>.



Commissions : 3<sup>ème</sup>

Rapporteur :

Mme Marie-Claude  
CHAZOUILLÈRES

Délibération n° 10/2016

OBJET :

*SERVICE CULTUREL*

**Festival Montereau  
Confluences 2016 :  
Tarifs des commerçants  
sur le Parc des Noues**

Le prochain Festival Montereau Confluences se tiendra les 3 et 4 juin 2016 à Montereau-Fault-Yonne sur le site du Parc des Noues, à cet effet des tentes seront louées aux commerçants (non alimentaire) qui en feront la demande.

Les tarifs de ces tentes sont les suivants :

- 166,67 € HT soit 200 € TTC pour une tente 3x3 de 9m<sup>2</sup>,
- 333,33 € HT soit 400 € TTC pour une tente 6x3 de 18 m<sup>2</sup>,
- 500,00 € HT soit 600 € TTC pour une tente 9x3 de 27 m<sup>2</sup>.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

➤ D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les contrats passés avec les commerçants pour la location des diverses tentes aux tarifs indiqués ci-dessus.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### 1 place de cinéma offerte pour la journée de la femme du mardi 8 mars 2016

**Rapporteur : M. Adil MOUEFFEK**

Comme elle l'a fait les années précédentes, à l'occasion de la journée internationale de la femme du 8 mars 2016, la Mairie offre une place de cinéma d'une valeur de 4,50 € à toutes les femmes Monterelaises ainsi qu'aux agents communaux féminins.

Cette opération sera valable du mercredi 2 mars au mercredi 9 mars 2016



Commissions : 1ère	Rapporteur : M. Adil MOUEFFEK	Délibération n° 11/2016
--------------------	----------------------------------	-------------------------

**COMMUNICATION**

OBJET :

**1 Place de cinéma  
offerte pour la journée  
de la femme du mardi 8  
mars 2016**

A l'occasion de la journée de la femme du 8 mars 2016, la Mairie offrira une place de cinéma d'une valeur de 4,50 € à toutes les femmes inscrites sur les listes électorales ainsi qu'aux agents communaux féminins.

Opération valable du mercredi 2 mars au mercredi 9 mars 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

➤ De prendre en charge le coût de 4,50 € la place de cinéma à l'occasion de la journée de la femme.

DATE DE LA SÉANCE

**15 FEVRIER 2016**

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Subvention exceptionnelle – MAISON FAMILIALE RURALE

**Rapporteur : M. Manuel AFONSO**

Une jeune monterelaise est accueillie au sein de l'établissement Maison Familiale Rurale basée à Etang sur Arroux (71190).

La volonté de cette structure est de promouvoir les actions d'enseignement et d'éducation en optimisant les conditions d'accueil et d'hébergement des élèves.

L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 45 € les aidera dans la continuité de leurs actions afin de permettre aux élèves d'obtenir avec succès les diplômes requis.



Commissions : 3<sup>ème</sup>

Rapporteur :

M. Manuel AFONSO

Délibération n° 12/2016

OBJET :

*DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE*

**Subvention  
exceptionnelle : Maison  
Familiale Rurale**

La Maison Familiale Rurale est une structure qui accueille des élèves sur les niveaux 4<sup>ème</sup> à Terminale dans les filières de l'enseignement agricole et la conduite et gestion de l'entreprise hippique.

Cet établissement accueille une jeune monterelaise qui bénéficie de ces formations.

La pédagogie mise en œuvre permet des résultats satisfaisants avec 83 % de réussite au baccalauréat et 89% au brevet des collèges.

Pour permettre de poursuivre leurs actions auprès de ce bénéficiaire, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 45 € en faveur de cet établissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

➤ De verser à la Maison Familiale Rurale une subvention exceptionnelle de 45 €.

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Subvention exceptionnelle - Les Amis du Conservatoire

**Rapporteur : M. Manuel AFONSO**

L'association « Les Amis du Conservatoire » a pour projet de réaliser l'opéra « les Noces de Figaro ».

Afin de pouvoir confectionner les costumes des artistes, les décors de la scène et prendre en charge la logistique de cette manifestation, une subvention exceptionnelle de 4.000 € est nécessaire pour la concrétisation de cet événement.

Cet événement exceptionnel regroupera les compétences des membres de l'association, des adhérents du conservatoire et d'interprètes de la région parisienne.



Commissions : 3 <sup>ème</sup>	Rapporteur : M. Manuel AFONSO	Délibération n° 13/2016
--------------------------------	----------------------------------	-------------------------

OBJET :

**Subvention  
exceptionnelle : Les  
Amis du Conservatoire**

*DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE*

L'association « Les Amis du Conservatoire » souhaite organiser les Noces de Figaro.

Ce spectacle se déroulera les 21 et 28 mai 2016 sur la commune de Montreuil et nécessitera un investissement humain important pour réaliser les décors et les costumes.

De nombreux chanteurs venant de la région parisienne et des chanteurs du Conservatoire œuvreront lors de cet opéra.

Pour permettre à l'association de réaliser des spectacles d'envergure, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 4 000 € en faveur de cette association.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- De verser à l'association « Les Amis du Conservatoire » une subvention exceptionnelle de 4 000 €.

en exercice **33**

présents

votants





## NOTE DE SYNTHÈSE

### **Subvention Exceptionnelle :** **Association Club Multi Boxe dans le cadre de la « 3<sup>ème</sup> Nuit des Titans »**

**Rapporteur : M. Manuel AFONSO**

L'association Club Multi-boxe de Montereau organisera en partenariat avec la ville un gala de Boxe intitulé « la 3<sup>ème</sup> Nuit des Titans » - Championnat du Monde qui se déroulera au Centre Omnisports Jean Allasseur le samedi 14 mai 2016.

En plus de son soutien logistique, la ville propose d'apporter un soutien financier pour les dépenses engagées par l'association.

L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10.000 € permettra à l'association Club Multi-Boxe de Montereau de financer les différentes dépenses liées à ce gala qui opposera des boxeurs français à des compétiteurs internationaux.



Commissions : 3<sup>ème</sup>

Rapporteur :

M. Manuel AFONSO

Délibération n° 14/2016

**DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

OBJET :

**Subvention  
Exceptionnelle :  
Association Club Multi  
Boxe dans le cadre de la  
« 3<sup>ème</sup> Nuit des Titans »**

L'association Club Multi-Boxe de Montereau organisera avec le partenariat de la ville, un gala de Boxe intitulé « la 3<sup>ème</sup> Nuit des Titans » - Championnat du Monde qui se déroulera au Centre Omnisports Jean Allasseur le samedi 14 mai 2016.

Lors de celle soirée exceptionnelle, avec la participation de 6 boxeurs monterelais, différents combats verront l'attribution de ceintures mondiales.

Cette manifestation qui s'est inscrite dans le calendrier sportif de notre commune accueillera de nombreux amateurs et amatrices de boxe qui auront l'occasion de voir se disputer une dizaine de rencontres avec notamment des combats entre des athlètes français et internationaux mais aussi des personnalités du monde sportif.

La ville s'est portée partenaire de ce projet, et en plus de son soutien logistique, elle souhaite apporter un soutien financier pour les dépenses engagées par l'association.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 10 000 € en faveur du Club Multi-Boxe de Montereau afin de l'aider à financer les différentes dépenses liées à ce gala.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- De verser à l'association Club Multi-Boxe de Montereau une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Subvention exceptionnelle : Campus Numérique

Rapporteur : M. Manuel AFONSO

Le Campus Numérique met en place des formations de technicien dans la filière du numérique et de la fibre optique.

Afin de permettre à des demandeurs d'emploi monterelais de bénéficier de cette pédagogie et d'intégrer le monde du travail, cet établissement sollicite la ville pour une subvention exceptionnelle de 11 060 €.

Celle-ci permet d'accueillir les bénéficiaires dans cette structure et de prendre en charge les actions d'enseignement.



Commissions : 3<sup>ème</sup>

Rapporteur :

M. Manuel AFONSO

Délibération n° 15/2016

**DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

OBJET :

**Subvention  
Exceptionnelle :  
CAMPUS  
NUMERIQUE**

Le Campus Numérique de Montreuil est une infrastructure qui offre aux étudiants et stagiaires un cadre d'enseignement moderne et adapté aux exigences des filières de demain.

Au sein de cet établissement, la filière de technicien dans le métier du numérique et de la fibre optique est une valeur sûre permettant des débouchés rapides dans le monde de l'emploi.

Une formation exclusive pour les demandeurs d'emploi monterelais est mise en place.

Afin de prendre en charge une partie de l'enseignement pédagogique réalisée au sein de cette structure, le campus numérique sollicite la ville pour une aide financière.

Pour finaliser cette action qui permet l'accès à l'emploi, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 11 060 € en faveur de cet établissement.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- De verser au Campus Numérique une subvention exceptionnelle de 11 060 €.

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Projet FAMI (Fonds, Asile, Migration et Intégration) 2015-2017

**Rapporteur : Mme Jocelyne CASTELAIN**

La « Maison des Familles » - centre social – organise pour ses usagers des cours d'apprentissage de la langue française.

Ceux-ci sont dispensés plus particulièrement à destination des publics migrants dans le cadre des ateliers sociolinguistiques.

Ces ateliers ont pour objectifs de faciliter l'insertion sociale et professionnelle au sein de la société française.

Il s'agit notamment d'acquérir des compétences professionnelles avec l'appui d'acteurs du développement économique.

A cet effet, un dossier de demande de subvention européenne Fonds, Asile, Migration et Intégration (FAMI) a été déposé auprès du Ministère de l'Intérieur. Le montant de la subvention globale demandée est de 298 223,42 €, sur les trois années 2015-2016-2017.

Cette demande d'acceptation du projet FAMI ainsi que les plans de financements pour chaque année ainsi que le plan de financement global (2015-2017) est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.



Commissions : 3 <sup>ème</sup>	Rapporteur :  Mme Jocelyne CASTELLAIN	Délibération n° 16/2016
--------------------------------	--	-------------------------

**CENTRE SOCIAL**

OBJET :

**Projet FAMI (Fonds,  
Asile, Migration et  
Intégration) 2015-2017**

DATE DE LA SÉANCE

**15 FEVRIER 2016**

en exercice **33**

présents

votants

Le centre social « La Maison des Familles » a déposé auprès du Ministère de l'Intérieur un formulaire de demande de subvention européenne Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI).

Cette demande concerne le public migrant hors union européenne reçu par le centre social dans le cadre des Ateliers Sociolinguistiques.

Le projet consiste à « **Renforcer les compétences langagières à visée professionnelle** ».

En effet, l'une des principales attentes des migrants consiste à s'insérer professionnellement au sein de la société française. Ce qui suppose que ce public puisse s'appropriier et décrypter les modes de fonctionnement du marché du travail ainsi que les partenaires privés et publics susceptibles de les accompagner.

Le projet permettrait de pouvoir articuler de façon dynamique l'apprentissage de la langue et l'acquisition de compétences professionnelles. Ceci impliquera une mobilisation de nouveaux acteurs au cœur du dispositif pédagogique.

Les acteurs du développement économique intervenant au sein du dispositif : le Pôle emploi, la mission locale, le service municipal DEFI, la chambre des métiers, la CCI, ODE...Ainsi que les acteurs privés : les DRH des entreprises commerciales et industrielles.

Au-delà du caractère innovant, un second objectif est développé par la mise en place d'un livret du parcours du primo arrivant sur le territoire.

Le montant de la subvention globale demandée sur les trois années 2015-2016-2017 est de 298 223,42 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le projet FAMI ainsi que les plans de financements pour chaque année ainsi que le plan de financement global (2015-2017) et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer celle-ci ainsi que tout document relatif au projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'accepter les termes du projet et les plans de financements
- D'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer tout document relatif au projet



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Adhésion CODES 91

**Rapporteur : Mme Jocelyne CASTELAIN**

La « Maison des Familles » - centre social – organise dans le cadre de son projet social des soirées familiales ayant pour objectif de renforcer les liens familiaux.

Lors de ces soirées, des professionnels interviennent afin de répondre aux interrogations soulevées par les familles.

Le centre social souhaite que le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé de l'Essonne (CODES 91) s'emploie dans ce dispositif afin de participer à la professionnalisation des acteurs.

A ce titre, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal d'accepter l'adhésion à CODES 91.



Commissions : 3 <sup>ème</sup>	Rapporteur :  Mme Jocelyne CASTELLAIN	Délibération n° 17/2016
--------------------------------	--	-------------------------

OBJET :

**CENTRE SOCIAL**

**Adhésion CODES 91**

Le centre social « Maison des Familles » met en place depuis quelques années une action visant à accompagner les parents dans leur fonction parentale.

Cette action financée par la CAF entre dans le dispositif du REAAP (Réseau Ecoute Appui et Accompagnement Parentale).

Il s'agit d'organiser des soirées familiales qui ont pour objectifs de rassembler les familles autour d'un thème de société concernant les parents et les enfants. Un débat s'installe et des échanges s'effectuent autour du sujet abordé au cours de la soirée.

Des interventions de professionnels alimentent et complètent les discussions ainsi que les interrogations soulevées par les familles.

A ce titre, le CODES 91 (Comité Départemental d'Education pour la Santé de l'Essonne) apportera une contribution essentielle en matière d'éducation et de promotion de la santé. Il participe à la professionnalisation des acteurs de terrain et permet d'optimiser les pratiques pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

DATE DE LA SÉANCE

L'adhésion au CODES permettra :

**15 FEVRIER 2016**

- Accompagner les porteurs de projets en leur proposant un centre de ressources documentaires

- Proposer des formations initiales et continues, donner de la plus value à leurs actions

- Développer l'expertise, l'enseignement et la recherche en éducation pour la santé

- Relayer localement les campagnes et priorités nationales et régionales

- Participer à la **définition des politiques publiques** avec les acteurs institutionnels,

- Développer des **programmes prioritaires au niveau local** et départemental,

en exercice **33**

- Agir pour la santé de toutes et de tous, par des actions sur le terrain, en développant des projets de santé globale ou thématiques : addiction, alimentation, santé mentale, etc. avec la participation des personnes.

présents

votants

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

➤ D'accepter la mise en place de l'adhésion CODES 91 au centre social « Maison des Familles »

➤ D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion





## NOTE DE SYNTHÈSE

### Fonds de Participation des Habitants- FPH

**Rapporteur : M. Manuel AFONSO**

Le fonds de participation des habitants (F.P.H.) est un dispositif destiné à favoriser l'implication des habitants, constitués ou non en association, dans la vie du quartier de la Ville Haute à Montereau-Fault-Yonne.

Le F.P.H. permet de renforcer les échanges entre les associations et les habitants. Il promeut les capacités individuelles et collectives de chacun, pour s'organiser et monter des projets. Toutes les initiatives relevant de la vie du quartier sont susceptibles d'être financées.

Il a pour ambition de développer les initiatives locales, de dynamiser la vie associative et de rapprocher les habitants des structures sociales.

**La subvention allouée est comprise entre 0 et 762,24 € par action et ne doit pas être supérieure à 80 % du coût total du projet. Aucune subvention n'étant accordée pour le fonctionnement classique d'une association.**

**Les projets sont déposés sous forme de dossiers auprès du Service de la Vie Locale qui les transmet à la Commission d'attribution du F.P.H. dont le rôle est de veiller au respect des objectifs, des critères et règles de fonctionnement et de valider les montants affectés à chacune des actions.**

Les dossiers présentés ci-après ont été examinés et validés par la Commission d'attribution du F.P.H. lors de sa séance du 20 janvier 2016. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution des montants retenus par la Commission.



Commissions : 3 <sup>ème</sup>	Rapporteur : M. Manuel AFONSO	Délibération n° 18/2016
--------------------------------	----------------------------------	-------------------------

**VIE LOCALE**

OBJET :

**Fonds de Participation  
des Habitants (FPH)**

Conformément à la délibération en date du 13 décembre 2010, statuant sur le Fonds de Participation des Habitants (FPH), la commission d'attribution réunie le mercredi 20 janvier 2016 en présence des porteurs de projets, a proposé d'acter les projets suivants :

◆ **Association Culturelle Turque présidée par M. GOK – 600 €**

*Dossier : La fête Internationale des Enfants*

L'association organise une journée festive pour enfants et adultes autour de la musique, de la gastronomie et du folklore avec également des animations proposées par des enfants. Cette action aura lieu le samedi 7 mai à la salle Rustic.

**Validation de la commission – 600 €**

◆ **Association du Comité de Défense du Logement (C.N.L.) présidée par M. CHKIF – 600 €**

*Dossier : Sortie Familiale*

L'association organise une sortie familiale à Honfleur. Les habitants de Montereau pourront se baigner et visiter les monuments de cette région. Cette journée aura lieu le samedi 4 juin prochain. Cette action est ouverte à tous.

**Validation de la commission – 600 €**

◆ **Association des Portugais de Montereau présidée par M. AFONSO – 600 €**

*Dossier : Soirée 1<sup>er</sup> Nuit du Fado*

L'association organise une soirée culturelle pour permettre aux habitants de Montereau et de son canton de découvrir la musique « FADO » et son histoire. Différentes animations seront également proposées. Cette journée aura lieu le samedi 23 avril 2016 à la salle Rustic de Montereau.

**Validation de la commission – 600 €**

◆ **Association Montereau Türk Ulku Ocagi présidée par M. HANGUL – 600 €**

*Dossier : Sortie Familiale*

L'association organise une sortie familiale à France Miniature. Cette journée permettra aux habitants de Montereau de sortir en famille et de découvrir les différents monuments de France. Cette sortie est prévue pour le samedi 9 juillet prochain.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

en exercice 33

présents

votants



**Validation de la commission – 600 €**

**◆ Association Culturelle Marocaine présidée par M. BEN MESSAOUD – 600 €**

*Dossier : La Journée du Maroc*

L'association organise une journée culturelle pour permettre aux habitants de Montereau et de son canton de découvrir l'ensemble des richesses de la culture marocaine. Différentes animations seront également proposées (groupe folklorique, défilé de caftans,...). Cette action aura lieu le samedi 28 mai prochain à la salle Rustic.

**Validation de la commission – 600 €**

**◆ Association d'habitants « Groupe de Femmes » représentée par Mme AIT MOULAY – 500 €**

*1er Dossier : Journée de la Femme*

Dans le cadre de la Journée de la Femme, il sera organisé une journée festive autour de la musique, de la gastronomie et de l'artisanat, pour un public féminin. Cette action aura lieu le samedi 12 mars 2016 à la salle F. Mitterrand.

**Validation de la commission – 500 €**

**◆ Association UNRPA présidée par M. AFONSO – 600 €**

*Dossier : Journée Culturelle pour le 3<sup>ème</sup> âge*

L'association organise le vendredi 2 septembre prochain une journée culturelle autour de la gastronomie et de la musique pour les personnes du 3ème âge de Montereau.

Validation de la commission – 600 €

**En application de l'article L 21.31-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Rosa DA FONSECA, M. Manuel AFONSO, M. Hermann BRUN Adjoints au Maire, M. Ertan BELEK, M. Lahcen CHKIF, Conseillers Municipaux, ne prennent pas part au vote.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

➤ D'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 600 € à l'association Culturelle Turque
- 600 € à Association du Comité de Défense du Logement (C.N.L.)
- 600 € à l'association des Portugais de Montereau
- 600 € à l'Association Montereau Türk Ülkü Ocagi
- 600 € à l'association Culturelle Marocaine
- 500 € à l'association « Groupe de Femmes »
- 600 € à l'association UNRPA



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Publication de la liste des marchés passés par la ville au titre de l'année 2015

**Rapporteur : M. Alain GAULTIER**

L'article 133 du Code de Marchés Publics impose la publication au cours du premier trimestre de chaque année d'une liste des marchés conclus l'année précédente.

L'arrêté du 11 juillet 2011 publié le 4 août 2011 précise que pour chacun des trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- Marchés compris entre 20 000 € HT et 90 000 € HT
- Marchés compris entre 90 000 € HT et les seuils de la procédure formalisée (5 225 000 € HT pour les travaux et 209 000 € HT pour les fournitures et services)
- Marchés au-delà des seuils de la procédure formalisée.

La liste des marchés publics passés au titre de l'année 2015 sera publiée sur la plate-forme de dématérialisation « Adullact ».



Commissions : 1 <sup>ère</sup>	Rapporteur : M. Alain GAULTIER	Délibération n° 19/2016
--------------------------------	-----------------------------------	-------------------------

OBJET :

**SERVICE DES MARCHES PUBLICS**

**Publication de la liste  
des marchés passés par  
la ville au titre de  
l'année 2015**

- Vu l'article 133 du Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006,
- Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 publié au journal officiel du 4 août 2011

L'article 133 du Code de Marchés Publics impose la publication au cours du premier trimestre de chaque année d'une liste des marchés conclus l'année précédente.

La liste des marchés publics passés au titre de l'année 2015 sera publiée sur la plate-forme de dématérialisation « Adullact ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

DATE DE LA SÉANCE

**15 FEVRIER 2016**

- De retenir la plate-forme de dématérialisation « Adullact » comme organe de publication

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### **Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la démolition de l'école élémentaire Curie**

**Rapporteur : M. Alain GAULTIER**

Un marché de travaux ayant pour objet la démolition de l'école élémentaire Curie doit être lancé sous la forme d'une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Les travaux de l'école élémentaire Curie se terminant, il convient maintenant de procéder à la démolition de l'école actuelle.

Le montant prévisionnel global est de 200 000 € HT.



Commissions : 1 <sup>ère</sup>	Rapporteur : M. Alain GAULTIER	Délibération n° 20/2016
--------------------------------	-----------------------------------	-------------------------

OBJET :

*DIRECTION DES MARCHES PUBLICS*

**Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la démolition de l'école élémentaire Curie**

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code des Marchés Publics**,

Un marché de travaux ayant pour objet la démolition de l'école élémentaire Curie doit être lancé sous la forme d'une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Les travaux de l'école élémentaire Curie se terminant, il convient maintenant de procéder à la démolition de l'école actuelle.

Le montant prévisionnel global est de 200 000 € HT.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de passation du marché suivant :  
Programme : Démolition école élémentaire Curie
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

**Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'avenant n° 1 relatif à la procédure formalisée relative au Marché « Festival années 2014-2015-2016 »**  
**Lot n° 3 - Scène 2**

**Rapporteur : M. Alain GAULTIER**

Compte tenu de la programmation du Festival 2016, le présent avenant a pour objet d'ajouter un espace supplémentaire pour la backline de la scène 2 Lou Reed.

Le montant initial du marché était de 16 425 € HT.

Le montant des équipements complémentaires s'élèvent à 4 300 € HT :

- support écran 5,40 x 3,90 m
- support écran 4 x 2,40 m
- praticables et cadres
- transport.

Il convient de régulariser ces modifications par un avenant entraînant une plus value de





Commissions : 1 <sup>ère</sup>	Rapporteur : M. Alain GAULTIER	Délibération n° 21/2016
--------------------------------	-----------------------------------	-------------------------

OBJET :

*DIRECTION DES MARCHES PUBLICS*

**Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'avenant n° 1 relatif à la procédure formalisée relative au Marché « Festival années 2014-2015-2016 » Lot n° 3- Scène 2 »**

Compte tenu de la programmation du Festival 2016, le présent avenant a pour objet d'ajouter un espace supplémentaire pour la backline de la scène 2 Lou Reed.

Le montant initial du marché était de 16 425 € HT.

Le montant des équipements complémentaires s'élèvent à 4 300 € HT :

- support écran 5,40 x 3,90 m
- support écran 4 x 2,40 m
- praticables et cadres
- transport.

Il convient de régulariser ces modifications par un avenant entraînant une plus value de plus de 5%.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 février 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'adopter l'avenant n°1 au marché précité,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à signer le présent avenant joint en annexe.

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### **Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la réhabilitation de la maison des parents**

**Rapporteur : M. Alain GAULTIER**

Un marché de travaux ayant pour objet la réhabilitation de la maison des parents doit être lancé sous la forme d'une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Il est prévu de rénover la partie « crèche » de ce bâtiment. Le marché sera alloué, conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics.

Le montant prévisionnel global est de 150 000 € HT.



Commissions : 1 <sup>ère</sup>	Rapporteur : M. Alain GAULTIER	Délibération n° 22/2016
--------------------------------	-----------------------------------	-------------------------

OBJET :

*DIRECTION DES MARCHES PUBLICS*

**Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la réhabilitation de la Maison des Parents**

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code des Marchés Publics**,

Un marché de travaux ayant pour objet la réhabilitation de la maison des parents doit être lancé sous la forme d'une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Il est prévu de rénover la partie « crèche » de ce bâtiment. Le marché sera alloti, conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics.

Le montant prévisionnel global est de 150 000 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de passation du marché suivant :  
Programme : Réhabilitation de la maison des parents
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### **Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la maîtrise d'œuvre pour la résidentialisation Camus**

**Rapporteur : M. Alain GAULTIER**

Un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la résidentialisation des espaces extérieurs autour des logements situés rue Camus doit être lancé sous la forme d'une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Une mission complète sera demandée au maître d'œuvre tant dans la conception et l'estimation des travaux, que le suivi des marchés, et l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier.

Le montant prévisionnel global est de 120 000 € HT.



Commissions : 1 <sup>ère</sup>	Rapporteur : M. Alain GAULTIER	Délibération n° 23/2016
--------------------------------	-----------------------------------	-------------------------

OBJET :

*DIRECTION DES MARCHES PUBLICS*

**Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la maîtrise d'œuvre pour la résidentialisation Camus**

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code des Marchés Publics**,

Un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la résidentialisation des espaces extérieurs autour des logements situés rue Camus doit être lancé sous la forme d'une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Une mission complète sera demandée au maître d'œuvre tant dans la conception et l'estimation des travaux, que le suivi des marchés, et l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

Le montant prévisionnel global est de 120 000 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de passation du marché suivant :  
Programme : Résidentialisation Camus
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir.

en exercice **33**

présents

votants

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



## NOTE DE SYNTHÈSE

### **Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la maîtrise d'œuvre pour la résidentialisation rue des Grès**

**Rapporteur : M. Alain GAULTIER**

Un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la résidentialisation des espaces extérieurs autour des logements situés rue des Grès doit être lancé sous la forme d'une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Une mission complète sera demandée au maître d'œuvre tant dans la conception et l'estimation des travaux, que le suivi des marchés, et l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier.

Le montant prévisionnel global est de 90 000 € HT.



Commissions : 1 <sup>ère</sup>	Rapporteur : M. Alain GAULTIER	Délibération n° 24/2016
--------------------------------	-----------------------------------	-------------------------

OBJET :

*DIRECTION DES MARCHES PUBLICS*

**Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de lancer une procédure de marché public relative à la maîtrise d'œuvre pour la résidentialisation rue des Grès**

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code des Marchés Publics**,

Un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la résidentialisation des espaces extérieurs autour des logements situés rue des Grès doit être lancé sous la forme d'une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Une mission complète sera demandée au maître d'œuvre tant dans la conception et l'estimation des travaux, que le suivi des marchés, et l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier.

Le montant prévisionnel global est de 90 000 € HT.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de passation du marché suivant :  
Programme : Résidentialisation rue des Grès
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir.

en exercice **33**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### **Enfouissement de réseaux rue Edmond Fortin – Programme article 8 du cahier des charges de concession (visé en Sous-Préfecture le 26.10.1993)**

**Rapporteur : M. Alain GAULTIER**

Le projet « Cœur de ville » actuellement en cours prévoit la création d'un immeuble comportant 42 logements et un espace de bureaux.

L'ancien bâtiment a été détruit courant de l'été 2015 et, est voué à rester un espace ouvert, piéton avec un accès au futur parking souterrain.

Le projet nécessite d'être raccordé par EDF par la mise en place d'un poste de transformation Distribution Publique pour le nouvel immeuble.

Cette phase de génie civil permettra à la commune de profiter de la tranchée ainsi créée, pour enfouir les autres réseaux aériens existants et qui polluent le visuel sur l'emprise du projet.

Ainsi trois poteaux béton de 11m et plusieurs poteaux bois Orange totalement encombrés de câbles plus ou moins en service seront supprimés et les câbles enfouis, permettant en même temps de repositionner l'éclairage public de la rue Fortin par la pose de nouveaux mâts d'éclairage en harmonie avec le projet donnant ainsi un aspect entièrement allégé au quartier qui sera exempt de toute artère aérienne.

Cette opération peut bénéficier d'un financement à hauteur de 40% du coût hors taxes des travaux. Elle concerne essentiellement les travaux d'enfouissement des lignes.

Le coût des travaux de mutualisation (hors création du poste Distribution Publique déjà prévu) est estimé par EDF à 17 802.83 € HT soit un financement de 7 121.13 €. Il restera à la charge de la commune 60 %.

Cette prise en charge nécessite une délibération du Conseil Municipal.





Commissions : 1 <sup>ère</sup>	Rapporteur : M. Alain GAULTIER	Délibération n° 25/2016
--------------------------------	-----------------------------------	-------------------------

OBJET :

*DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES*

**Enfouissement de réseaux rue Edmond Fortin – Programme article 8 du cahier des charges de concession (visé en Sous-préfecture le 26.10.1993)**

Le projet « Cœur de ville » actuellement en cours prévoit la création d'un immeuble rue Edmond Fortin comportant 42 logements et un espace de bureaux.

L'ancien bâtiment a été détruit courant de l'été 2015 et, est voué à rester un espace ouvert, piéton avec un accès au futur parking souterrain.

Le projet nécessite d'être raccordé par EDF par la mise en place d'un poste de transformation de Distribution Publique pour le nouvel immeuble. Cette phase de génie civil permettra à la commune de profiter de la tranchée ainsi créée, pour enfouir les autres réseaux aériens existants.

Le coût des travaux de mutualisation (hors création du poste Distribution Publique déjà prévu) est estimé par EDF à 17 802.83 € Hors Taxes.

Cette opération peut bénéficier d'un financement à hauteur de 40% du coût Hors Taxes des travaux soit un montant de 7 121.13 €.

Cette participation est prévue à l'article 8 du Cahier des Charges et à l'article 3 de l'annexe 1 dans le cadre de la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique signé avec le concessionnaire le 14 mai 1993.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

en exercice **33**

présents

votants

- De réaliser les travaux d'enfouissement de réseaux dans le cadre du projet « cœur de Ville » rue Edmond Fortin.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De solliciter la participation du concessionnaire EDF à hauteur de 40 % des travaux hors taxes.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son délégataire, à signer toutes pièces relatives à cette opération.



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Reconduction de l'aide municipale aux ravalements de façades pour l'année 2016

**Rapporteur : Mme Andrée ZAÏDI**

Depuis près de 30 ans, la Ville de Montereau mène une action soutenue en matière de réhabilitation de son centre ancien, notamment caractérisée par la mise en place de trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat jusqu'au début des années 2000.

Une opération programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain sera lancée sur le centre-ville au cours du deuxième semestre de l'année 2016.

Parallèlement a été créé un fonds municipal d'aides aux ravalements qui a accompagné la rénovation de nombreuses façades dans l'hyper centre-ville (enveloppe annuelle de 50 000 €). Le règlement de cette opération a été révisé pendant l'année 2015 afin que les aides municipales soient concentrées sur l'habitat ancien du centre-ville.

Il convient d'en réaffirmer le principe chaque année par Délibération du Conseil Municipal et d'autoriser le règlement des subventions accordées dans ce cadre.



Commissions : 1 <sup>ère</sup>	Rapporteur : Mme Andrée ZAÏDI	Délibération n° 26/2016
--------------------------------	----------------------------------	-------------------------

OBJET :

*SERVICE DE L'URBANISME*

**Reconduction de l'aide municipale aux ravalements de façades pour l'année 2016.**

Depuis près de 30 ans, la Ville de Montereau mène une action soutenue en matière de réhabilitation de son centre ancien, notamment caractérisée par la mise en place de trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat jusqu'au début des années 2000.

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain sera lancée au cours du deuxième semestre 2016 sur le centre-ville.

Parallèlement a été créé un fonds municipal d'aides aux ravalements qui a accompagné la rénovation de nombreuses façades dans l'hyper centre-ville (enveloppe annuelle de 50 000 €).

Le règlement de « l'Opération façade » a été révisé en 2015 afin d'encourager les propriétaires du centre ancien à réaliser des travaux de ravalement.

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

Il convient de réaffirmer la reconduction de l'aide municipale aux ravalements chaque année par Délibération du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- De maintenir le dispositif d'aide municipale aux ravalements de façades pour l'année 2016.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget communal en précisant que l'enveloppe annuelle allouée à cette opération pour l'année 2016 est fixée à 50 000 €.
- D'autoriser le règlement des subventions accordées dans ce cadre.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

en exercice **33**

présents

votants



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Dénomination de voirie : Mail Yves DENOUE

#### Rapporteur : M. Yves JEGO

En hommage à l'ancien Adjoint au Maire récemment disparu, il est proposé de dénommer le mail piéton aménagé aux abords de la nouvelle école élémentaire Pierre et Marie Curie, en cours de construction :

- **Mail Yves DENOUE**  
**1946-2016**  
**Ancien Adjoint au Maire**

Il convient de matérialiser cette dénomination sur les différents documents graphiques et plans concernant la Ville de Montereau.



Commissions : 1<sup>ère</sup>

Rapporteur :

M. Yves JEGO

Délibération n° 27/2016

*SERVICE DE L'URBANISME*

OBJET :

**Dénomination de voirie : Mail Yves DENOU**

En accompagnement de la construction de la nouvelle école élémentaire Pierre et Marie Curie, un mail piéton, reliant la Rue Edmond Rostand à l'Avenue de la Liberté, a été aménagé.

Il convient de procéder à sa dénomination.

En hommage à l'ancien Adjoint au Maire récemment disparu, il est proposé :

- **Mail Yves DENOU  
1946-2016  
Ancien Adjoint au Maire**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

DATE DE LA SÉANCE

15 FEVRIER 2016

- De dénommer l'espace piéton situé aux abords de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie, reliant la Rue Edmond Rostand à l'Avenue de la Liberté :

**Mail Yves DENOU  
1946-2016  
Ancien Adjoint au Maire**

- De matérialiser cette dénomination sur les différents documents graphiques et plans concernant la Ville de Montereau.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

en exercice **33**

présents

votants

